Image not found or type unknown

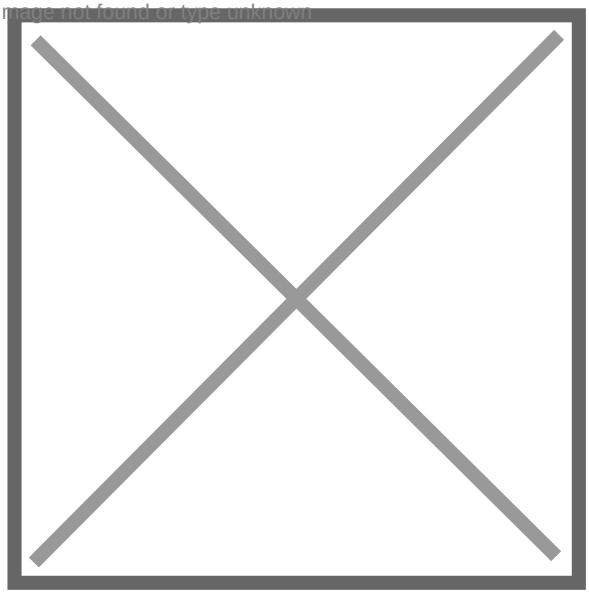

Recouvrement MCS et huissier

Par **bidoudidou**, le **19/09/2013** à **11:52**

Bonjour à tous,

Je fais tout d'abord un résumé de ma situation:

-j'ai été gérant de société pendant plusieurs années dans les années 80.
Puis j'ai pris une associée dans mon affaire et nous étions co-gérant.
En 1989 mon associée a fait de fausses factures qui ont été remises à notre banque en crédit Dailly.
Ayant découvert l'affaire j'ai informé la banque qui a déposé une plainte.
Étant co-gérant j'ai fort logiquement été condamné dans cette affaire en 1990 ainsi que mon associée, (condamnation que je ne conteste pas) et depuis maintenant 23 ans je rembourse auprès d'une étude d'huissier.
La somme de départ était de 50.000€. J'ai remboursé à ce jour la somme de 43.201€ mais les intérêts continuant à courir il me reste encore 50.629€ d'intérêts, soit plus que la somme initiale.
Il y a 1 an j'ai pris contact avec la banque pour essayer de trouver un accord directement avec eux et elle m'a informé que ma dette avait été cédée à la société MCS.
Je n'ai jamais reçu d'information à ce sujet ni de la part de cette société ni de la part de l'huissier.
Aujourd'hui je reçois un courrier de l'huissier me disant que vu l'ancienneté de l'affaire, mes remboursements ne sont pas suffisants et me réclament l'intégralité de la somme.

A noter que mon ex-associée ayant "organisé" son insolvabilité, celle ci n'a jamais payé un seul centime.

Je ne sais plus quoi faire aujourd'hui. Je suis au chômage depuis 1 an et je ne dispose pas des 50.629€ pour payer les intérêts.

Je vous remercie de vos conseils

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés